BATI-AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEUR-LOTISSEUR

Vente par SNC BONCHAMP -Le Plessis Sauvage
20 avenue Henri Freville
35200 Rennes

BONCHAMP-LES-LAVAL

DOMAINE DU Plessis
BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Projet d'aménagement du Domaine du Plessis

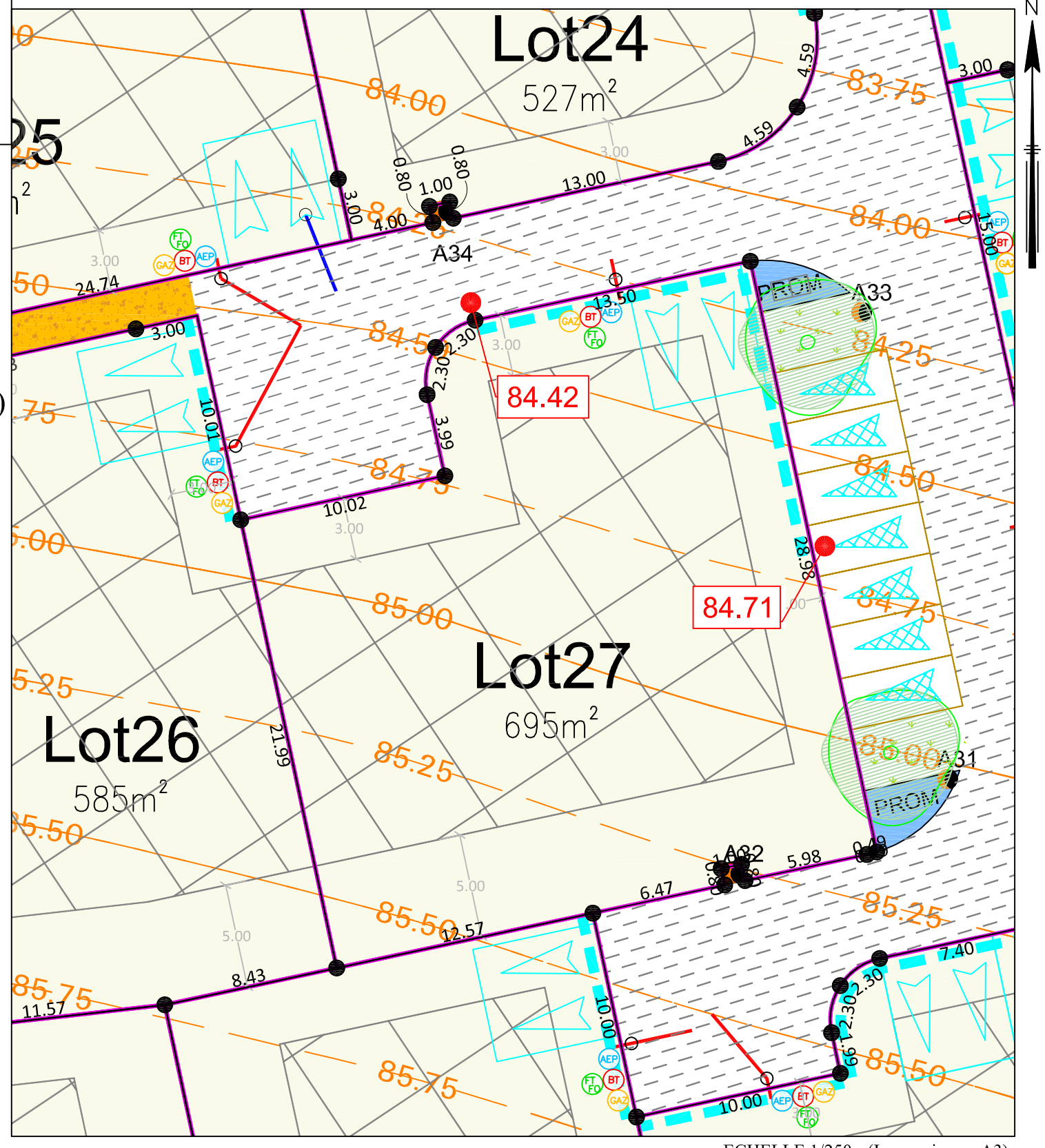
PLAN DE VENTE
LOT N° 27

Superficie : 695m² environ (définitive après bornage du lot)
Surface de plancher max : 250 m²

PLAN PROVISOIRE



Plan général du lotissement - sans échelle



LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :

- Périmètre du lotissement
- Accès véhicules du quartier
- Limite de lot
- Enclave privative, accès au lot Emplacement obligatoire
- Stationnement public
- Continuité piétonne à respecter
- Accès carrossable des îlots collectifs
- Espace Vert public
- Zone Humide
- Arbre planté sur l'espace public
- Arbre existant à conserver et préserver
- Revêtement de voirie
- Revêtement espace piétons et cycles
- Transformateur

Limite sur laquelle l'évacuation du trop-plein de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales à la parcelle doit être dirigée avant rejet vers les espaces communs.
La cote du seuil le plus bas de la construction doit se situer à + 0,15 m par rapport à la cote d'évacuation de l'ouvrage du trop-plein.

LEGENDE BORNAGE :

00.00 — Borne OGE / Cote projet finie

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE

150.00 — Courbe de niveau Avant travaux VRD

ECHELLE 1/250 - (Impression en A3)

Position des branchements issue des plans projet (Position approximative donnée à titre indicatif)

- Candélabres
- BT — Coffrets électriques
- GAZ — Coffrets gaz
- FT FO — Regard téléphonique et fibre optique
- AEP — Citerneau d'eau potable
- Boite de Branchement Eaux Usées

Avertissement:
Avant toute utilisation des points implantés et repérés sur le présent document l'utilisateur est tenu de vérifier que ceux-ci n'ont pas été déplacés depuis leur mise en place.
La valeur juridique de ce document n'est acquise que s'il a été joint en l'état à un acte authentique ou une décision de justice.

Nota:
Les bornes représentées sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacées lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : clou métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.

Dressé le 04 juillet 2025 par:

kaligeo
Géomètres-Experts Fonciers

Dossier 21082
Réalisé par : BL

sitadin
URBANISME & PAYSAGE

iao senn
Bureau d'études - Eau et Biodiversité